



## SOMMAIRE

. Présentation du contexte général et mise en place d'un système de management environnemental sur une zone d'activités (démarche Palme)  
Joël Monti - Oirecteur de l'Association Palme

. La vision de l'aménageur  
Maxime Legrand - Secrétaire Général du Syndival de Boulogne-sur-Mer

. Le témoignage d'un industriel  
Alexandra Thévenin - Responsable du Service Environnement de la Française de Mécanique à Douvrin

. L'approche de l'organisme certificateur  
Adrien Benard - Ecopass

. Pour en savoir plus...

**Présentation du contexte général  
et mise en place d'un système  
de management environnemental  
sur une zone d'activités  
(démarche Palme)**

*Joël Monti*

*Directeur de l'Association Palme*

---

## AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

---

- DEFINITION

Une zone d'activité est un espace aménagé, généralement situé à la périphérie d'une ville et dédié aux entreprises pour qu'elles puissent y exercer une activité économique.

- DES "ZONES INDUSTRIELLES" AUX "TERRITOIRES D'ACTIVITES"

Depuis les premières zones d'activités, la conception des zones a connu une forte évolution sous l'influence d'exigences nouvelles.

- TYPOLOGIE DES ZONES D'ACTIVITES

- artisanale
- commerciale
- industrielle
- tertiaire
- portuaire et aéroportuaire
- technologique
- de spécialisation dans un secteur d'activités

- UNE CARTE DES ZONES D'ACTIVITES

- 20 000 zones d'activités
- 12 000 communes disposent au moins d'une zone d'activités
- l'équivalent d'un département comme la Loire

- UN PROJET DE TERRITOIRE

**Le** développement économique local ne peut se réaliser qu'à partir d'un projet de territoire.

- ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

**Les** parcs d'activités constituent sans doute un très bon indicateur pour mesurer l'attractivité de nos territoires.

## PALME : UN OUTIL METHODOLOGIQUE APPLIQUE AUX ZONES D'ACTIVITEÇ

- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de création d'une zone d'activités comporte aujourd'hui la prise en compte de données se rapportant à l'environnement, dans le cadre de ce qu'on appelle une logique de développement durable

- LE CHAMP D'ACTION

Le champ de la gestion environnementale va donc essentiellement porte sur les points suivants :

- la réduction des risques de nuisances et d'atteintes a l'environnement,
- la recherche de solutions optimisées au niveau de la zone d'activités,
- le paysage,
- le respect de la cohérence entre les différents projets d'implantation
- la valoriation de l'image de la zone d'activités
- l'amélioration de la qualité de vie du personnel

La gestion environnementale est un mode de gestion en commun, dans laquelle doivent s'impliquer les collectivités locales, les entreprises incitées à l'adoption de démarches volontaires, et le gestionnaire de la zone d'activités.

- LA DEMARCHE PALME

Un outil méthodologique qui permet la mise en oeuvre effective d'une gestion environnementale sur une zone d'activités.

- COMITE PALME
- ETUDE DE COHERENCE.
- DEFINITION CONCERTEE DES OBJECTIFS
- CHARTE PALME.
- SIGNATURE DE LA CHARTE.
- REALISATION DU PLAN D'ACTIONS
- L'EVALUATION.

- Le cas échéant, la démarche PALME permettra l'articulation avec le Système de Management Environnementale et la norme ISO 14001.

## L'ASSOCIATION NATIONALE PALME

- CREATION

- Elle a été créée en 1997 à l'occasion de la signature de la première charte PALME, celle du Syndicat de Boulogne-sur-Mer.

- OBJET

- La qualité environnementale et le développement durable mis en application, dans le cadre des problématiques d'environnement (création ou requalification) et de gestion des territoires d'activités.

- BUTS

- Promouvoir les territoires d'activités engagés sur la voie du développement durable
  - Accompagner les adhérents dans la mise en place et la gestion de leur SME
  - Etre un espace convivial d'échanges d'expériences, d'informations et de formation

- ADHERENTS

- Institutions (Conseils régionaux, généraux, CRCI, Grands Comptes)
  - Opérateurs (Communes et communautés, SEMA, EPA, CCI)
  - Prestataires (Cabinets Conseils).

- SERVICES AUX ADHERENTS

- Un centre de ressources

- la veille juridique
    - la veille documentaire technologique
    - la revue de PALME
    - le club d'auditeur
    - la mise en réseau

- Un centre de références

- la démarche PALME
    - l'état des lieux des démarches PALME engagées ou abouties
    - des cabinets conseils référencés

- Un lieu d'échanges

- "les jeudis de PALME"
    - w.palrne.asso.fr
    - l'université PALME

## PALME

### LES MEMBRES ADHERENTS

#### • INSTITUTIONS

- Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
- Agence régionale pour l'Environnement de Midi Pyrénées
- Conseil général de la Loire
- Conseil général des Vosges
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- EDF -Délégation aux implantations Industrielles - Paris
- Société Centrale pour l'équipement du Territoire (SCET) -Caisse des dépôts-

#### \* OPERATEURS

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole
- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle régionale Artois Flandres
- Syndival de Boulogne-sur-Mer
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
- Comité d'expansion économique de la Loire
- Syndicat Sud-Indre Développement
- Ville de Vesoul
- Société d'Équipement du Pas-de-Calais
- Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe
- Communauté d'Agglomérations de Maubeuge Val de Sambre
- Sicoval Toulouse Sud-Est
- Communauté d'Agglomérations du Grand Angoulême

#### • PRESTATAIRES

- Développement Aménagement Gestion et Service Pouilly-en-Auxois
- D.S.A. Environnement - Paris
- D.P.V. Architecture - Paris
- Cité Services - Paris
- DESTIM - Vaulx-en-velin

## " LES JEUDIS PALME "

### AGENDA 2002

- 31 JANVIER - Paris

La démarche PALME et la certification ISO 14001 ou comment construire un Système de Management Environnemental à l'issue de la démarche PALME

- 28 FEVRIER - Paris

"Eco-Zones" initatives. Une campagne initiée par "Chantier-Nature" qui propose aux gestionnaires et aménageurs de zones d'activités ainsi qu'aux entreprises, des pistes concrètes pour mieux qualifier les espaces extérieurs

- 28 MARS - Paris

Méthodologie d'un diagnostic pour requalifier une zone d'activité

Visite de la zone industrielle de **Gonesse** (95)

Visite de l'Hôtel d'activités du Parc Technologique de la Croix Saint-Marc à Aulnay sous Bois (93)

- 25 AVRIL - Paris

La gestion des zones d'activités.

Présentation de l'expérience de "Savoie Technolac", Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc Technologique

Présentation de l'expérience de l'AUZIN, Association des Usagers de la Zone Industrielle Nord de Chalon-sur-Saône

- 29 et 30 MAI - Utrecht (Pays-Bas)

Voyage d'études à UTRECHT (Pays-Bas)

Visite découverte du quartier de Leidsche Rijn à UTRECHT comprenant logements, bureaux, équipements commerciaux et publics, infrastructures, aménagements paysagers et une zone industrielle de 280 ha. Le tout pensé dans une logique environnementale.

- 27 JUIN - (Saint-Brieuc - Côte d'Armor)

Accueil par nos amis bretons de la CCI des Côtes d'Armor et de la CRCI de Bretagne autour du thème des zones d'activités et de la qualité de l'air en relation avec le réseau de surveillance de la qualité de l'air de Bretagne.

- 26 et 27 SEPTEMBRE - Boulogne-sur-Mer

UNIVERSITE PALME : "Développement durable et territoires d'activités"

- 31 OCTOBRE - Paris

Environnement sonore et zone d'activités. Une nouvelle culture environnementale pour les aménageurs

- 28 NOVEMBRE - Lyon

POLLUTEC LYON. La concertation, la médiation. Comme élément fondamental du développement durable appliqué à un territoire d'activités.

- 19 DECEMBRE - Paris

Déjeuner-débat des membres de l'Association

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PALME  
28 FEVRIER 2002 AU SENAT A PARIS

La vision de l'aménageur

*Maxime Legrand*  
*Secrétaire Général du Syndival*  
*de Boulogne-sur-Mer*

# CERTIFICATION DU S.M.E. DU SYNDIVAL POUR LE PARC PAYSAGER D'ACTIVITES DE LANDACRES

- - - -

*Maxime Legrand*

*Secrétaire Général du Syndival de Boulogne-sur-Mer*

## PLAN :

1. PRESENTATION DE BOULOGNE SUR MER
2. SYNDIVAL & MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LANDACRES
3. ENJEUX DU PARC PAYSAGER D'ACTIVITES DE LANDACRES
4. DEMARCHE PALME APPLIQUEE A LANDACRES
5. CERTIFICATION ISO 14001 DE LA DEMARCHE PALME
6. ANNEXES

## 2. SYNDIVAL & MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LANDACRES

- ◆ Syndicat Mixte associe depuis trente sept ans la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale :

- ↳ jusqu'au 31 décembre 1999 à douze Communes de l'Agglomération de Boulogne-sur-Mer,
- ↳ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

### ◆ A SON ACTIF :

- Cinq espaces d'activités spécifiques : 140 ha
- Une pépinière d'entreprises : 2.200 m<sup>2</sup> (extension en cours)  
-réalisation et gestion-
- Réalisation de 48 bâtiments à usage d'activités : 147.000m<sup>2</sup>

◆ **FONCTIONNEMENT** : 14 personnes

◆ **MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LANDACRES**

☞ **Déplacement d'élus et de techniciens**

☞ **Comité technique de pilotage (tous les mois) :**

- BET : eau et assainissement
- DDE : études et urbanisme
- Architectes Paysagistes
- Géomètre - Négociateur foncier
- District (station épuration - eau)
- Agence de Développement et Urbanisme (Promotion)

et autant que de besoin :

- DDAF
- DRIRE
- DDASS
- AGENCE DE L'EAU
- SCETAUROUTE (maître d'ouvrage délégué de la SANEF pour l'A16).

### **3. ENJEUX DU PARC PAYSAGER D'ACTIVITES DE LANDACRES**

Les autres parcs arrivant à saturation, création d'un 6ème parc prévu au Schéma Directeur de 1978 :

- Critères de décision : accessibilité et proximité réseau d'eau potable.
- Vocation dominante agro-alimentaire (produits de la mer).
- Environnement bocager.

- 170 ha dont 70 d'équipements publics, de boisements et plantations, situé au sud de Boulogne entre l'A16 et la forêt domaniale de Boulogne.
- Situé sur le territoire de trois petites Communes (2 ont décidé d'adhérer en 1991) qui ont décidé de mettre en commun les ressources fiscales à provenir.
- Points particuliers pris en compte dans les différentes études effectuées :
  - Ressources en eau (100 m<sup>3</sup>/ha contre 10 industries classiques),
  - Prétraitement et traitement des effluents,
  - Qualité des rejets dans la rivière « La Liane », (Ib)
  - Boisements et plantations préalables,
  - Prescriptions architecturales et paysagères.

#### 4. DEMARCHE PALME APPLIQUEE A LANDACRES

+POURQUOI LE SYNDIVAL A ADHERE A LA DEMARCHE PALME LE 20 JANVIER 1995 ?

A partir de 1991 un groupe de travail se réunit pour faire aboutir le projet.

Fin 1994 début 1995, le Syndival découvre la démarche PALME étudiée au sein d'un groupe de travail de l'Association OREE.

**Il décide de s'engager car il s'agit :**

- d'une démarche partenariale (certains partenaires notamment du monde associatif n'y étaient pas impliqués),
- d'une démarche globale (intégrant le projet dans son environnement immédiat et dans le territoire de l'agglomération),
- d'une démarche pérenne (qui part des études en passant par l'aménagement, l'accueil des entreprises et la vie du parc).

**Les étapes :**

0 L'étude de cohérence environnementale et urbaine : analyse,

0 L'étude de cohérence environnementale et urbaine : proposition et plan d'actions,

0 La charte et son plan d'actions.

**Les résultats à ce sujet :**

0 le partenariat a permis un consensus sur le projet,

0 la globalité a incité les Communes environnantes à accompagner l'environnement du Parc,

0 la pérennité est assurée au travers de 25 propositions d'actions qui engagent les partenaires sur la durée.

## **5. CERTIFICATION ISO 14001 DE LA DEMARCHE PALME**

- ◆ GUIDE DE TRADUCTION DE LA NORME ISO 14001 POUR LA DEMARCHE PALME
- ◆ DEFINITION DU PERIMETRE DE CERTIFICATION DU S.M.E. : « Gestion environnementale du Syndival sur le Parc Paysager d'Activités de Landacres, étape territoriale<sup>1</sup> en phase de création et d'accueil des entreprises »
- ◆ IDENTIFICATION DES 16 ACTIONS DE LA CHARTE CONSTITUTIVES DU SME
- ◆ IDENTIFICATION DES PARTENAIRES ASSOCIES DANS LE SME
- ◆ ELABORATION DU SYSTEME DOCUMENTAIRE
- ◆ 3 AUDITS
- ◆ CERTIFICAT (25111/1998)
- ◆ 2 AUDITS DE SUIVI

- ◆ 1 AUDIT DE RENOUVELLEMENT (26 & 27/02/2002)  
MODIFICATION DU PERIMETRE : ((Gestion environnementale du Syndival sur le Parc Paysager d'activités de Landacres, en phase d'extension d'accueil et de suivi d'évolution des entreprises »
- ◆ CERTIFICAT (27/02/2002)

## ANNEXE 1 : LISTE DES 25 ACTIONS DE LA CHARTE PALME

### **Accueil et accompagnement des entreprises**

- Fiche n° 1 Editer un livret d'accueil
- Fiche n° 2 Créer une cellule d'accompagnement
- Fiche n° 3 Réaliser un diagnostic technologies propres pour les entreprises qui s'implantent
- Fiche n° 4 Développer des services aux entreprises en matière d'environnement

### **Ressources en eau, assainissement, eaux usées**

- Fiche n° 5 Optimiser le fonctionnement de la station d'épuration
- Fiche n° 6 Suivre la qualité des rejets des eaux usées

### **Gestion des eaux pluviales**

- Fiche n° 7 Valoriser les bassins de rétention
- Fiche n° 8 Prise en compte par les industriels au développement d'espaces verts et de plantations à l'échelle de leur parcelle
- Fiche n° 9 Mise en œuvre d'une stratégie d'assainissement pluvial basée sur l'utilisation de techniques alternatives

### **Gestion des déchets**

- Fiche n° 10 Mettre en place une gestion des déchets
- Fiche n° 11 Valoriser les déchets verts par compostage

### **Gestion de la sécurité**

- Fiche n° 12 Élaborer des plans d'intervention incendie dans chaque entreprise.

## **Maîtrise des transports**

Fiche n° 13 Mise en place de services de transports en commun adaptés au développement du site

## **Milieus naturels et paysage**

Fiche n° 14 Gérer l'interface entre la lisière de forêt et le parc d'activités

Fiche n° 15 Gérer les milieux naturels sensibles du parc d'activités : Courcollette et haies bocagères

Fiche n° 16 Mettre en place la pépinière

Fiche n° 17 Mettre en place un traitement différencié du milieu naturel

Fiche n° 18 Mise en place d'une structure de gestion des « espaces verts »

Fiche n° 19 Suivi de la biodiversité

## **La qualité paysagère du site et de l'entrée sud de Boulogne**

Fiche n° 20 Réaliser un projet d'aménagement le long de la RN1

Fiche n° 21 Création d'une association syndicale pour la gestion et l'entretien des espaces

Fiche n° 22 Création d'une zone de publicité restreinte.

## **Centre de vie**

Fiche n° 23 Création du centre de vie

## **Communication et promotion du parc d'activités**

Fiche n° 24 Promouvoir les spécificités du parc d'activités de Landacres

## **Évaluation et suivi : réalisation d'un tableau de bord pour le parc d'activités**

Fiche n° 25 Réaliser un tableau de bord.

## ANNEXE 2 : LISTE DES 16 ACTIONS DU SME DE LANDACRES

- \*Action n°1 Editer un livret d'accueil
- \*Action n°2 Créer une cellule d'accompagnement
- \*Action n°3 Réaliser un diagnostic technologies propres pour les entreprises qui s'implantent
- \*Action n°7 Valoriser les bassins de rétention
- \*Action n°8 Prise en compte par les industriels au développement d'espaces verts et de plantations à l'échelle de leur parcelle
- "Action n°10 Mettre en place une gestion des déchets
- \*Action n°12 Elaborer des plans d'intervention incendie dans chaque entreprise
- \*Action n°13 Mise en place de services de transports en commun adaptés au développement du site
- \*Action n°14 Gérer l'interface entre la lisière de forêt et le parc d'activités
- \*Action n°15 Gérer les milieux naturels sensibles du parc d'activités : Courcollette et haies bocagères
- \*Action n°16 Mettre en place la pépinière
- \*Action n°17 Mettre en place un entretien différencié du milieu naturel
- 'Action n°19 Suivi de la biodiversité
- \*Action n°20 Réaliser un projet d'aménagement le long de la RN.I
- \*Action n°24 Promouvoir les spécificités du parc d'activités de Landacres
- \*Action n°25 Réaliser un tableau de bord pour le parc d'activités

<b>ANNEXE 3a : ACTIONS DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL RELATIVES A LA CREATION DU PARC D'ACTIVITES DE LANDACRES</b>
--

<b>ACTION N°7</b>	Valoriser les bassins de rétention
<b>ACTION N°14</b>	Gérer l'interface entre la lisière de forêt et le parc d'activités
<b>ACTION N°15</b>	Gérer les milieux naturels sensibles du parc d'activités : Courcollette et haies bocagères
<b>ACTION N°16</b>	Mettre en place la pépinière
<b>ACTION N°17</b>	Mettre en place un entretien différencié du milieu naturel
<b>ACTION N°19</b>	Suivi de la biodiversité
<b>ACTION N°20</b>	Réaliser un projet d'aménagement le long de la RN.I, entre Hesdin l'Abbé et le rond point de Pont de Briques
<b>ACTION N°25</b>	Réaliser un tableau de bord

**ANNEXE 3b : ACTIONS DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL RELATIVES A  
L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES SUR LE SITE**

<b>ACTION N°24</b>	Promouvoir les spécificités du parc d'activités de Landacres
<b>ACTION N°1</b>	Éditer un livret d'accueil
<b>ACTION N°2</b>	Créer une cellule d'accompagnement des porteurs de projet
<b>ACTION N°3</b>	Réaliser un diagnostic technologies propres pour les entreprises qui s'implantent
<b>ACTION N°8</b>	Incitation des industriels au développement d'espaces verts et de plantations à l'échelle de leur parcelle
<b>ACTION N°10</b>	Mettre en place une gestion des déchets sur le site et/ou intersite au fur et à mesure de l'arrivée d'entreprises
<b>ACTION N°12</b>	Élaborer des plans d'intervention incendie dans chaque entreprise
<b>ACTION N°13</b>	Mise en place de services de transports en commun adaptés au développement du site

**Le témoignage d'un industriel**

***Alexandra Thévenin***

***Responsable Service Environnement***

***Française de Mécanique de Douvrin***

# L'approche de l'organisme Certificateur

*1er Benard - 20*

## 14001 et Collectivités Locales - Contexte

La nature des sites certifiés est demeurée jusqu'à récemment très industrielle. Les premières certifications avant-gardistes fin 1998 dans le secteur des collectivités locales, a introduit un nouveau genre dans les entités postulant à la reconnaissance de leur système de management environnemental. La certification ISO 14001 s'est étendue au secteur des collectivités locales.

En effet, le référentiel ISO 14001 constitue un excellent outil de gestion de l'environnement et certaines des collectivités locales possédant des chartes d'environnement ont trouvé au travers de ce référentiel, la suite logique de leur démarche environnementale.

Cependant, l'application de la norme ISO 14001 à ce secteur doté d'un contexte spécifique appelle une traduction adaptée.

ECOPASS, organisme de certification ISO 14001 et de vérification SMEA, s'est particulièrement intéressé à ce secteur émergent. Devenu leader sur ce marché, ECOPASS se propose de synthétiser les particularités de la mise en place d'un système de management environnemental destiné à gérer un territoire.

On peut distinguer en fait deux types de certification : celle de délégataires de services publics et celle d'entités appartenant à des collectivités locales.

En ce qui concerne les **délégations de services publics**, il s'agit de professionnels de l'environnement (eco-industrie) qui gèrent une installation appartenant à une collectivité locale et cela se rapproche de la certification d'un site industriel. On peut citer la collecte de déchets ménagers ou les usines d'incinération de déchets ménagers, les installations de compostage, les centres d'enfouissement technique, les stations de traitement des eaux, les centres de valorisation de mâchefers, les compagnies de transport en commun, les installations de compostage, les centres de production de chaleur, les installations de production d'eau potable. Il y a environ une cinquantaine de gestionnaires de ce type certifiés en France.

Pour les entités rattachées à des **collectivités locales**, celles-ci peuvent être des SEM ou des syndicats intercommunaux, des communautés urbaines ou des services techniques de municipalités. Comme exemple, on peut citer les zones d'activités, les réseaux et stations de traitement des eaux usées ou les UIOM en régie directe, la gestion d'espaces verts et boisés, l'ensemble des services municipaux d'une commune.

Les systèmes de management environnemental sont alors mis en place dans un contexte très particulier.

En effet, on peut distinguer de nombreuses particularités

- un espace géographique plus ou moins étendu avec des zones non gérées par l'entité certifiée (certaines voiries, forêts non domaniales, sites industriels et autres terrains privés, etc.),
- un espace géographique ouvert, et éventuellement évolutifs (zone d'activité),
- la présence de nombreux acteurs pouvant interférer avec la démarche environnementale de l'entité certifiée, d'où l'importance de la gestion des interfaces,
- un contexte réglementaire complexe plus étoffé qu'en milieu industriel,
- les pouvoirs du maire et en particulier son pouvoir réglementaire,
- le rôle du conseil municipal et l'importance des délibérations, ainsi que le jeu des délégations de ce conseil vis-à-vis du maire,
- le contrôle de légalité effectué par le Préfet,
- des délégations de services publiques fréquentes.

Tous ces éléments font que les systèmes de management environnemental mis en place par les collectivités possèdent de fortes spécificités qui doivent être pris en compte.

## **QUELLES EXIGENCES DE LA NORME ISO 14 001 SONT LES PLUS DIFFICILES A METTRE EN ŒUVRE POUR UNE COLLECTIVITE LOCALE ?**

### **Dans la phase de planification :**

- La méthodologie d'analyse doit parfois intégrer des critères "subjectifs" qui relèvent du choix politique des élus, ce qui amène à intégrer dans le programme des impacts pas forcément significatifs pour l'environnement (propreté des rues), ou bien difficiles concrètement à mettre en œuvre (participation active des habitants à certaines actions, désir de mieux coordonner les travaux de voiries, alors que les maîtres d'œuvre et d'ouvrage sont les sociétés de téléphonie, EDF ou les Agences de l'eau).
- Pour le chapitre exigences légales, il est difficile de présenter une liste des textes applicables, étant donné que c'est la Loi dans sa totalité qui est à respecter.

### **Dans la phase de mise en œuvre :**

- Structure et responsabilité : c'est le maire et son conseil municipal qui sont à la tête de la pyramide. Il n'y a pas de direction générale en tant que telle.
- Il y a souvent un manque d'habitude de formaliser et écrire toutes les consignes.

- Quant à ce qui relève de la maîtrise opérationnelle, c'est sans doute là qu'un système de management environnemental sur une collectivité locale est le plus éloigné d'un système de management environnemental dans une entreprise industrielle. En effet, bien souvent la collectivité n'intervient pas en direct, mais **délègue**. (Notion de délégation de service publique).

## TRUCS ET ASTUCES

- ▶ Il est crucial de bien identifier le gestionnaire de la zone d'activité, sachant qu'il y a tout avantage à ce que celui-ci gère l'ensemble des services sur la zone dans le souci de posséder une politique cohérente et des responsabilités bien établies.
- ▶ Pour répondre avec succès aux exigences de la norme ISO 14001, un préalable à la mise en place d'un système de management environnemental, garantie de bon fonctionnement dans une collectivité locale serait de **concevoir une charte engageant les différents acteurs** : CCI, région, préfet, associations...
- ▶ La **mobilisation des acteurs** est primordiale. La NF ISO 14004, (lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en oeuvre) notifie que "le succès dès les premières étapes de la construction ou de l'amélioration système de management environnemental implique l'engagement de la *direction* de l'organisme à son plus haut niveau afin d'améliorer le management environnemental de ses activités, produits ou services. Son engagement et son leadership permanents sont essentiels."
- ▶ Des actions de **concertation** sont à engager, garantie de la transparence envers les "parties intéressées".
- ▶ Une fois, l'engagement pris d'aller vers une démarche environnementale. il est primordial de **collecter /es documents pertinents** qui serviront de support à l'état des lieux et notamment tous les documents d'urbanisme (POS, SDAU...).
- ▶ La définition précise du périmètre de certification, statuera sur les aspects environnementaux que le gestionnaire d'activité aura à gérer et délimitera les relations entre ce même gestionnaire et les entreprises implantées sur la zone. Il existe deux tendances pour la définition du périmètre de certification :
  - La zone peut être considérée comme une seule entité ; le système englobera les espaces communs et les relations avec les "clients" du gestionnaire. Cette démarche prend en compte la gestion collective de l'environnement, comme par exemple des actions de sensibilisation des "clients" pour qu'ils réduisent eux-mêmes leurs impacts sur l'environnement. Toute la difficulté de ce cas de figure réside dans la force de persuasion du gestionnaire qui devra obtenir un engagement fort (mais non obligatoire) de la part des "clients".

- Le système ne gère que les espaces communs. Cette solution s'apparente à une gestion environnementale de territoire, c'est à dire que le gestionnaire se donne les moyens d'influer sur les impacts environnementaux significatifs de ses espaces.

▶▶ Quel que soit le périmètre adopté, la gestion interne des entreprises ne relève pas du système que mettra en place la collectivité.

*Pour en savoir **plus**....*

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

### **CONTACTS**

**SYNDIVAL**

**3, Boulevard du Bassin Napoléon - BP 778**

**62327 BOULOGNE SUR MER CEDEX**

**Tél. 03.21.99.44.44**

**Fax 03.21.99.44.45**

**e.mail : syndival@wanadoo.fr**

**PALME**

**Garromanche - BP 39**

**62230 OUTREAU**

**Tél. 03.21.80.40.20**

**Fax 03.21.80.42.80**

**e.mail : association.palrne@wanadoo.fr**

**OREE**

**42, rue du Faubourg Poissonnière**

**75010 PARIS**

**Tél. 01.48.24.04.00**

**Fax 01.48.24.08.63**

**e.mail : oree@oree.org**

### **DOCUMENTS**

**IMPLANTATION DE ZONE D'ACTIVITES EN FRANCE :  
COMMENT LIMITER LEURS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ?**

**Auteur : Office Internationale de l'Eau**

**Fév 1999**

**ETUDES SUR LES REGLES DAMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES ZONES D'ACTI-  
VITES**

**Auteur : Agences de l'Eau (AERMC) - Oct 1999**

**DECISION ENVIRONNEMENT - N° SPECIAL ZONES D'ACTIVITES**

**N° 86 - Mai 2000**

**GUIDE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS LES ZONES D'ACTIVITES  
PNUE / Orée**

**LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES ZONES D'ACTIVITES**

**Orée, Salon Pollutec, Paris - Déc 2001**

### **SITE WEB**

**www.syndival.com**

**www.palme.asso.fr**

**www.oree.org**